L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 AOUT 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 17 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par B. J. Montgomery, aux étuves de P. Liner, rue Gravier à 10 1/2 heures—De beaux chevaux de selles et de harnais, par paire et seuls, beaux mulets d'habitation et de ville, jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., et à sa salle d'encan, rue du Camp—Un assortiment général de meubles.

Par O. Valecia, au No. 43 de la rue Tchoupitoulas—Noix de coco, pistaches.

Par Hofman, Marks & Co, au 28 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent A. Co, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par F. Fernandez, au coin des rues St-Louis et Chartres—Marchandises sèches.

Par Jos. N. Robert, au No 44 de la rue Vieille-Levée, marchandises sèches, liqueurs fortes, épiceries, etc.

Par D. E. Murphy, à 10 heures, au No. 47, rue des Magasins—Le Porte jaunie.

☞ Acheter vos confitures et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE
GEORGE ALCES,
185.....Rue des Remparts.....185

ABONNEMENT.

UN AN	$16 00
TROIS MOIS	4 00
UN MOIS	1 50

L'abonnement est payable d'avance aux bureaux de l'Abeille.

Le journal est envoyé régulièrement aux abonnés le matin de très bonne heure.

L'Association des Propriétaires.

Nous voyons par plusieurs communications, publiées dans la presse locale, que des plaintes ont été proférées de divers côtés sur l'inactivité de l'Association des Propriétaires. Ces plaintes prouvent tout d'abord que les choses vont mal et que notre gouvernement municipal ne marche pas comme il devrait marcher. En effet, nous ne voyons pas quelque gouvernement songer à prendre aucune mesure propre à sauver la situation embarrassée où nous sommes. Les Conseils de Ville n'ont rien fait que de mal depuis l'admission provisoire des nouveaux conseillers élus et des derniers, à l'exception d'un ou deux, au lieu de s'appliquer à fortifier leur position et se conduisant de manière à mériter l'estime publique, prennent à tâche, on le dirait du moins, de faire tout pour amoindrir les recrets publics dans le cas où la Cour Suprême déclarerait contre eux en novembre la question des nominations faites par le gouverneur. Ces gouvernements n'auraient-ils pas facilement cru que la City Hall comme de vieux politiciens, rompus à l'usage de toutes les manœuvres, avec un tout sur lequel les considérations d'intérêt public n'ont aucune autorité. Nous en sommes fâché pour eux, car nous les avons soutenus dans leur procès tout autant à cause de leur valeur personnelle présumée qu'à cause du principe, et le public a fait comme nous. Mais maintenant nous pouvons leur donner l'assurance que s'ils venaient à échouer dans leur contestation, ce que pour notre part nous ne désirons pas nonobstant le rôle malheureux qu'ils ont joué dans les dernières délibérations des Conseils, le public n'en serait pas trop désolé. Certes, il y avait autre chose à faire qu'à travailler, intriguer et conspirer en faveur d'un projet fondé sur le privilège du monopole. Et, cependant, disent les citoyens, "ce ne sont pas les deux radicaux pour se confinre de la même manière. Ils nont pas fait les abattoirs, non, mais ils font les hangars, et tout cela a un grand air de famille. Alors, que gagnons nous à avoir des démocrates pour représentants?"

Cette affaire des hangars a attiré les nouveaux élus d'un discrédit dont ils ne pourront jamais se relever, quoi qu'ils fassent, et ce discrédit frappera du même coup l'Association des propriétaires qui n'a pas fait une seule représentation à ce sujet. On n'est demandé alors si elle existait encore et si l'échec que son ticket a éprouvé aux dernières élections municipales a mis fin à son intervention dans les affaires de la ville.

Nous ne jugeons pas l'Association d'une manière aussi sévère, et nous sommes toujours disposé à lui tenir compte de ses bonnes intentions. Elle a eu plus que de bonnes intentions: elle a fait des actes que nous avons approuvés vivement, lorsqu'ils n'étaient pas été couronnés de succès. L'Association des Propriétaires a défendu le tonnage des forces les contribuables contre la taxe spéciale de l'Etat; la défense tonnage judiciaire a été poussée au dernier ressort, et ce n'est certes pas la faute de l'Association si la cause défendue n'a pas triomphé. On doit lui en savoir gré de ses efforts, car elle n'a épargné, en cette circonstance, rien de ce qui pouvait assurer le succès. Plus tard, l'Association a travaillé à un projet de charte auquel nous avons donné toute notre approbation. Si ce projet est passé, la ville eût été délivrée de ce parlement au petit pied, divisé en deux Chambres, parlement condamné par tous les hommes sensés et qui est certainement la plus grande calamité de toutes les calamités de ce temps. A la place de ces deux Chambres municipale, l'Association instituait des administrateurs salariés et responsables et en laissait le choix aux citoyens. On voit tout de suite quelles conséquences heureuses l'établissement de ce gouvernement eut qu'avoir pour la ville. Il en serait certainement résulté une grande économie dans l'administration des affaires locales, et, en tout cas, l'Association des Propriétaires eût toujours eu une influence marquée sur cette administration. Ce n'est pas encore la faute de l'Association si le projet a échoué. Nous avons même blâmé un instant qu'il ne tournât contre nous. Car on se rappelle que la Législature, s'emparant du projet de réforme, fut sur le point de le voter au profit du parti radical. Les administrateurs, au lieu d'être par les citoyens, auraient été nommés par le gouverneur, ce qui nous eût donné une administration foncièrement radicale.

On conçoit qu'après d'aussi malheureux essais, l'Association des Propriétaires soit devenue réservée et prudente. Cependant, elle a fait encore une chose qui dans le temps fut jugée très hardie; elle présenta aux suffrages des citoyens une liste de candidats municipaux, combinée avec fait parfaitement que possible, mais qui ne fut pas goûtée de nos jeunes démocraties conventionnels, et trois de ces candidats seulement furent élus, en sorte que l'Association se trouve privée de toute influence sur les Conseils.

L'Association a donc agi et ce n'est pas son intention que nous avons à lui reprocher. En ce dernier temps, il est vrai, l'Association n'a pas donné signe de vie; elle a laissé voter l'affaire des hangars sans rien dire et comme si elle approuvait cette opération qui intéresse de la ville